



## Placement sous tutelle d'un membre de la famille

Par **marie**, le **21/10/2012** à **19:21**

Bonjour,

N'ayant aucune entente entre frères et soeurs (7 enfants) et subissant de nombreux reproches de leur part, ma soeur et moi avons décidé de demander à ce qu'un tuteur soit désigné pour s'occuper de gérer les comptes de notre mère placée en maison de retraite depuis bientôt 2 ans.

Le 15 octobre je viens de recevoir un courrier m'informant de participer aux dépenses en tant qu'obligé alimentaire (ce que je ne conteste pas) et de me rapprocher de mes frères et soeurs afin de répartir les sommes. Comme je l'ai expliqué il n'y a aucune entente, la somme globale est importante j'ai l'intention de payer uniquement ma part. Il restera un dû conséquent peut-on me faire payer la part des autres car tous les mois la somme augmente ? Que se passe-t-il si je ne paie pas ? Dois-je attendre qu'un juge demande à chacun de payer en exigeant une somme à chacun ?

Cordialement

Marie